



## Régularisation sur charges abusives

Par **rocas**, le **12/05/2009** à **14:52**

BONJOUR,

Avant de quitter notre logement mi février 2009 sis dans un domaine d'environ 200 appartements, nous avons eu la désagréable surprise de constater qu'aux jours de location du mois de la provision sur charge, venaient s'ajouter le montant de 819€ pour régularisation sur charge pour l'exercice 2006/2007! Nous avons immédiatement fait une opposition sur le prélèvement prévu 15 jours après et exigé des explications. Une association de locataires s'est à ce titre créée. Nous avons reçu 1 mois après 6 pages de détails mais rien qui nous permette d'en déduire le montant qui nous a été réclamé. Sachant que pour l'exercice 2005/2006 nous avons été remboursé de près de 400€, que notre provision sur charges a été revue à la baisse et que les documents reçus datent d'octobre 2007, n'y a-t-il pas moyen d'obtenir le détail pour nous et est-ce bien légal tout ceci car nous ne sommes pas en mesure de régler un tel montant pour les exercices 2007/2008 et 2008/2009!!!!Ce montant pourra suite à une bonne explication être prélevé sur la caution après restitution.